



PLAN D'ACTION 2018-2020

**POUR L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE
DES PERSONNES HANDICAPÉES (loi E-20.1)**

Introduction

Ce plan s'inscrit dans un processus continu et évolutif qui, nous l'espérons, facilitera l'intégration et la participation des personnes handicapées à la vie active du 21^e siècle. Il vient s'ajouter aux gestes significatifs que la Ville de Magog a posés pour contribuer à la mise en place d'une culture organisationnelle.

Ce plan répond aussi à l'obligation de l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Ce plan d'action est un outil de référence pour les différents intervenants du réseau municipal et un outil de communication pour la population. Afin de faciliter la lecture et d'être en mesure de déterminer rapidement les actions à prendre dans les différents secteurs d'activités, le plan d'action est présenté sous forme de tableaux.

Voici les secteurs d'activités retenus pour le plan d'action 2018-2020, pour l'intégration professionnelle et sociale des personnes handicapées :

- Accessibilité des édifices municipaux ouverts au public;
- Accessibilité des parcs et espaces verts;
- Administration municipale;
- Bibliothèque;
- Communications;

- Circulation, signalisation et stationnements;
- Culture, sports et vie communautaire;
- Emploi;
- Habitation;
- Sécurité en milieu résidentiel;
- Sécurité dans les milieux de vie;
- Transport.

Chaque tableau présente :

- un obstacle priorisé;
- un objectif général;
- des mesures retenues;
- des responsables;
- un échéancier.

En adoptant ce plan d'action, le conseil municipal indique clairement le rôle que souhaite jouer le secteur municipal, en collaboration avec le milieu, pour offrir une qualité de vie à tous ses citoyennes et ses citoyens. Il s'engage ainsi à la mise en place d'actions concrètes pour créer un milieu de vie où chacun peut participer activement à la vie économique et sociale de la communauté, et ce, avec autonomie et dignité.

Description de l'organisme

La Ville de Magog s'étend sur une superficie de 146 km². Deuxième ville en importance en Estrie.

Magog est un centre régional des plus dynamiques, au cœur de la MRC de Memphrémagog. Elle jouit d'une position stratégique à l'extrémité nord du lac Memphrémagog, à 115 kilomètres au sud-est de Montréal et à proximité de Sherbrooke. Magog est en mesure de fournir l'essentiel des services publics et privés. Elle exploite même son propre réseau de production et de distribution d'électricité. L'emploi y est partagé entre le secteur des services et le manufacturier.

Des infrastructures et des services de qualité sont offerts à la communauté par la municipalité et par les autres intervenants de la collectivité : hôpital, bibliothèque, aréna, terrains sportifs, centre communautaire, centre culturel, centres de santé, cliniques spécialisées, écoles primaires et école secondaire, de même que des services de garde rivalisent d'ingéniosité pour bien servir la population.

Magog est également le noyau d'une région touristique fort bien pourvue en infrastructures sportives, culturelles et récréatives. La diversité de ses attraits permet d'accueillir des touristes tout au long de l'année.

En 2016, la Ville de Magog regroupe une population de plus de 26 000 personnes.

Cadre légal

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale préconise une approche de responsabilisation et oblige les différents acteurs de la vie publique à se doter d'un plan d'action visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées.

Article 61.1

Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions et décrivant les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration de personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Il doit être produit et rendu publiquement annuellement.

L'article 1 de cette loi définit la personne handicapée ainsi :

Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

Une déficience se définit essentiellement par l'atteinte de l'intégrité d'un système organique. Une incapacité réfère à la réduction d'une aptitude.

ACCESSIBILITÉ DES ÉDIFICES MUNICIPAUX OUVERTS AU PUBLIC

Obstacles priorités	Objectifs	Mesures retenues	Responsables	Échéancier
Actions en continu				
Suivi et mise à jour du plan d'évacuation en cas d'urgence (centre communautaire, centre des travaux publics, hôtel de ville, bibliothèque, aréna, etc.)	Valider annuellement les besoins des personnes handicapées.	Faire une pratique d'évacuation par année et mettre à jour le plan d'évacuation.	Direction sécurité incendie	Annuellement
Les infrastructures de l'hôtel de ville sont inadéquates et inaccessibles aux personnes handicapées.	Rendre accessible l'hôtel de ville.	Concevoir les plans et devis conformes selon les normes d'accessibilités universelles pour les rénovations de l'hôtel de ville.	Direction des services techniques et de l'environnement	Échéancier fixé en fonction de la politique de priorisation de projets
	Action annuelle			
	Rendre accessible la caserne de pompier.	S'assurer d'être conforme et de respecter les normes en matière d'adaptation pour la nouvelle caserne de pompiers.	Division urbanisme et permis Direction sécurité incendie	2018

ACCESSIBILITÉ DES PARCS ET DES ESPACES VERTS

Obstacles priorités	Objectifs	Mesures retenues	Responsables	Échéancier
	Actions en continu			
Certaines rampes d'accès et certains dénivelés d'accès s'affaissent avec les années.	Rendre accessibles les rampes d'accès et les dénivelés d'accès.	Appliquer le programme d'entretien préventif des accès afin de s'assurer que le dénivelé soit dans les normes acceptables pour l'accessibilité des personnes en fauteuil roulant.	Division parcs et espaces verts	Annuellement
Peu d'espaces verts en milieu naturel sont accessibles aux personnes handicapées.	Rendre accessibles et sécuritaires les sentiers du Marais de la Rivière aux Cerises.	Maintenir entièrement balisé le réseau des sentiers du Marais de la Rivière aux Cerises pour les personnes handicapées. Maintenir des installations adaptées ainsi qu'une station de recharge pour quadriporteurs et fauteuils roulants électriques. http://www.keroul.qc.ca/etablissement/cantons-de-l-est/attrait/8186-marais-de-la-riviere-aux-cerises.html	Division de l'environnement et LAMRAC (Association du Marais de la Rivière aux Cerises)	Annuellement
Peu d'infrastructures de loisirs sont accessibles pour les personnes handicapées.	Rendre accessible et sécuritaire la piste cyclable du parc de la Baie-de-Magog ainsi que le quai MacPherson.	Maintenir la piste cyclable du parc de la Baie-de-Magog accessible pour les personnes handicapées et maintenir des installations adaptées. http://www.keroul.qc.ca/etablissement/cantons-de-l-est/attrait/25-piste-cyclable-de-magog.html Maintenir le quai MacPherson accessible pour les	Division parcs et espaces verts	Annuellement

		personnes handicapées et maintenir des installations adaptées. http://www.keroul.qc.ca/etablissement/cantons-de-l-est/service-connex/7703-quai-mac-pherson.html		
	Actions annuelles			
Peu d'infrastructures pour se rafraîchir dans les parcs et espaces verts.	Prendre en compte les besoins des personnes handicapées dans la planification des jeux d'eau.	Aménagement de nouveaux modules de jeux d'eau dans le parc Omerville.	Division parcs et espaces verts	2019
Peu d'infrastructures adaptées dans les parcs et espaces verts.	Installer des équipements et des modules de jeux adaptés aux personnes handicapées dans certains parcs de la Ville.	Aménagement de rampes d'accès aux aires de jeux. Mobilier et équipements adaptés.	Division parcs et espaces verts	2020

ADMINISTRATION MUNICIPALE

Obstacles priorités	Objectifs	Mesures retenues	Responsables	Échéancier
	Actions en continu			
Intégrer les besoins des personnes handicapées lors de l'élaboration de nouvelles politiques municipales.	Valider annuellement les besoins des personnes handicapées.	Assurer l'application du plan d'action par toutes les directions.	Direction générale	Annuellement
Difficulté à assurer la coordination des actions et la diffusion des informations.	Mise en place d'un comité aviseur.	Tenir un nombre minimum de rencontres annuellement.	Culture, Sports et Vie communautaire	2020

BIBLIOTHÈQUE

Obstacles priorités	Objectifs	Mesures retenues	Responsables	Échéancier
Actions en continu				
Peu de livres disponibles pour les personnes ayant un handicap visuel.	<p>Élargir la sélection des livres large vision.</p> <p>Rendre accessible la lecture aux personnes ayant un handicap visuel.</p>	<p>Investir pour l'acquisition de livres sonores et de livres large vision (gros caractères) en remplacement des imprimés courants.</p> <p>Aider les utilisateurs dans leurs recherches à accéder aux collections adaptées dans toutes les bibliothèques par les prêts entre bibliothèques (Institut Louise Braille, Grande bibliothèque de Montréal et autres).</p> <p>Approvisionner directement à leur domicile les personnes par des organismes qui leur donnent accès à des documents sonores ou en braille.</p>	Section, bibliothèque	Annuellement
Difficulté pour les personnes handicapées de consulter les livres classés sur les rayons en hauteur.	Rendre accessible l'ensemble des livres à tous les usagers.	Un commis aux prêts aide la personne handicapée à prendre les livres qu'elle désire sur les rayons.	Section, bibliothèque	Annuellement

<p>Difficulté pour les personnes âgées en perte d'autonomie, hébergées dans des résidences, d'avoir accès à la lecture.</p>	<p>Soutenir et conserver le programme de lecture.</p>	<p>Poursuivre la coordination et l'encadrement du programme de lecture par des bénévoles au profit de personnes âgées en perte d'autonomie hébergées dans des résidences.</p>	<p>Section, bibliothèque</p>	<p>Annuellement</p>
<p>Les clients ayant un handicap ne peuvent pas utiliser leur triporteur ou quadriporteur à l'intérieur.</p>	<p>Rendre accessible la bibliothèque pour les personnes qui ne peuvent marcher.</p>	<p>Sur demande, un fauteuil roulant leur est prêté pour la durée de leur séjour à la bibliothèque.</p>	<p>Section, bibliothèque</p>	<p>Annuellement</p>

CIRCULATION, SIGNALISATION ET STATIONNEMENTS

Obstacles priorités	Objectifs	Mesures retenues	Responsables	Échéancier
Actions en continu				
Dans les commerces, le nombre de places de stationnement spécifiques pour les voitures des personnes handicapées est parfois insuffisant malgré l'obligation de respecter les normes du Code canadien concernant les stationnements.	Respect des normes du Code canadien concernant les stationnements.	Vérifier lors de l'émission de permis que le nombre d'espaces réservés est suffisant.	Division urbanisme et permis	Annuellement
Certains trottoirs construits il y a plus de 25 ans n'ont pas de bateaux pavés ou de rampes d'accès.	S'assurer que les devis pour la rénovation et la construction des nouveaux trottoirs prévoient qu'ils soient équipés de bateaux.	Assurer dans nos travaux d'infrastructures que les trottoirs soient conformes.	Division génie civil	Annuellement
À certains endroits, l'asphalte s'est affaissé devant les bateaux pavés ou les rampes d'accès des trottoirs ce qui rend l'accessibilité plus difficile.	Appliquer le programme d'entretien préventif des accès afin de s'assurer de réparer les affaissements de l'asphalte devant les bateaux pavés ou les rampes d'accès des trottoirs.	Les bateaux des trottoirs sont inspectés et ajustés pour s'assurer qu'ils sont bien au niveau afin d'aider les personnes ayant un handicap visuel et permettre ainsi de réduire le nombre de chutes et de s'assurer que l'accès aux fauteuils roulants et aux triporteurs ne soit pas compromis.	Section, voirie	Annuellement

Accessibilité des terrasses extérieures sur le domaine public au centre-ville pour les personnes handicapées, en fauteuil roulant ou ayant des problèmes de vision.	Rendre accessibles les terrasses extérieures du domaine public au centre-ville.	Maintenir la réglementation visant à ce que le niveau du plancher de la terrasse soit au même niveau que le trottoir.	Division urbanisme et permis	Annuellement
Lors de tempêtes de neige (20 cm et plus), la circulation est difficile et même impossible sur certains trottoirs en fauteuils roulants ou en triporteurs.	Ramasser la neige entre les trottoirs et les rues après une tempête pour l'ensemble de la Ville.	Maintenir la procédure établie pour assurer la circulation fluide sur les trottoirs en hiver.	Section, voirie	Annuellement
Les petites roches utilisées l'hiver sur les trottoirs et sur la chaussée augmentent le risque de chute.	Diminuer le risque de chute sur les trottoirs et chaussées de la Ville.	Ajout de 2 quarts de travail (soir et nuit) pour une durée de 5 semaines sur les deux balais mécaniques le printemps.	Section, voirie	Annuellement
L'école primaire Sainte-Marguerite accueille les enfants handicapés. Lors de tempêtes de neige, l'accès est difficile à cause des accumulations de neige.	Rendre accessible l'école Ste-Marguerite.	Lors des opérations de déneigement, le secteur est priorisé pour enlever la congère résiduelle de neige entre le trottoir et la rue afin qu'il n'y ait aucun obstacle à l'accessibilité et que le stationnement pour les véhicules faisant le transport adapté soit facilité.	Section, voirie	Annuellement
Difficulté pour les malvoyants à traverser la rue.	Rendre accessibles et sécuritaires les artères principales pour les malvoyants.	Ajout de feux sonores. Ajout de feux sonores rue Tupper.	Section, voirie	Annuellement 2018

	Actions annuelles			
Le trottoir de la rue Principale est inégal en raison de sa dégradation ce qui rend la circulation difficile pour les personnes handicapées ainsi qu'aux personnes ayant un handicap visuel.	Rendre accessibles et sécuritaires les trottoirs de la rue Principale.	<p>En lien avec le projet de revitalisation du centre-ville actuellement en cours, il est prévu de proposer un projet aménagement piétonnier qui respecte les règles d'accessibilité.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Élaborer des parcours conviviaux et sécuritaires pour tous les types d'usagers. ○ Souligner les carrefours par un marquage au sol différent. ○ Améliorer la qualité de l'éclairage. 	Division urbanisme et permis	2019
Difficulté à repérer les espaces sanitaires disponibles dans les parcs et espaces verts de la Ville.	Rendre visible les espaces sanitaires.	Ajout de signalisation des équipements sanitaires existants.	Division parcs et espaces verts	2018
Le trottoir de la rue Principale est inégal en raison de sa dégradation ce qui rend la circulation difficile pour les personnes handicapées ainsi qu'aux personnes ayant un handicap visuel.	Rendre accessible les trottoirs de la rue Principale.	Dans l'attente que le trottoir de la rue Principale (centre-ville) soit reconstruit, le pavé uni est réajusté aux endroits les plus critiques.	Section, voirie	2018

COMMUNICATION

Obstacles priorités	Objectifs	Mesures retenues	Responsables	Échéancier
	Actions en continu			
Pour les personnes handicapées, les déplacements et l'accès sont difficiles pour assister aux séances du conseil.	Rendre accessible les séances du conseil.	Télédiffuser et web diffuser les séances du conseil.	Direction générale	Annuellement
Pour les personnes handicapées, les déplacements et l'accès sont difficiles pour venir rencontrer les employés municipaux afin d'obtenir diverses informations municipales.	Diffuser les informations municipales en dehors des bâtiments municipaux.	Maintenir à jour et bonifier l'information diffusée sur le site Internet de la Ville. Diffuser l'insertion de l'Écho municipal qui donne de l'information d'intérêt pour les citoyens dans le journal de Magog, livré hebdomadairement dans tous les foyers.	Service des communications et des technologies de l'information	Annuellement
Manque de sensibilisation des élus et gestionnaires municipaux aux besoins des personnes handicapées.	Sensibiliser les élus et les gestionnaires municipaux aux besoins des personnes handicapées.	Diffuser le plan d'action à l'interne.	Culture, Sports et Vie communautaire Service des communications et des technologies de l'information	Annuellement

<p>Manque de sensibilisation de la population en général face à l'intégration professionnelle et sociale des personnes handicapées.</p>	<p>Sensibiliser la population face à l'intégration professionnelle et sociale des personnes handicapées.</p>	<p>Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQOH), en juin, par une parution dans le journal local.</p> <p>Souligner la Journée internationale des personnes handicapées le 3 décembre par une parution dans le journal local.</p>	<p>Services des communications et des technologies de l'information</p>	<p>Juin et décembre de chaque année.</p>
<p>Difficulté à trouver l'information concernant les ressources locales et les organismes qui œuvrent auprès des personnes handicapées.</p>	<p>Rendre accessible l'information concernant les ressources locales et les organismes qui œuvrent auprès des personnes handicapées.</p>	<p>Regrouper l'information dans les différents organismes communautaires et services développés pour les personnes handicapées et diffuser l'information sur le site Internet de la Ville de Magog.</p>	<p>Culture, Sports et Vie communautaire</p> <p>Service des communications et des technologies de l'information</p>	<p>Annuellement</p>
<p>Manque de sensibilisation des employés municipaux aux besoins des personnes handicapées.</p>	<p>Sensibiliser les employés municipaux aux besoins des personnes handicapées.</p>	<p>Former les employés en première ligne avec le public pour répondre et communiquer adéquatement à cette clientèle.</p>	<p>Direction des ressources humaines et les services concernés</p>	<p>Annuellement</p>
<p>Manque de sensibilisation quant à l'utilisation sécuritaire d'une aide à la mobilité motorisée (AMM).</p>	<p>Promouvoir les activités de sensibilisation à l'utilisation sécuritaire d'une AMM.</p>	<p>Promotion des activités de sensibilisation à l'utilisation sécuritaire d'une AMM via les moyens de communications de la Ville.</p> <p>Réaliser des activités de sensibilisation et d'éducation pour l'utilisation sécuritaire d'une AMM.</p>	<p>Services des communications et des technologies de l'information</p> <p>Régie de police</p>	<p>Annuellement</p>

	Actions annuelles			
Recueillir les commentaires des citoyens.	Donner la parole aux citoyens vivant avec une situation de handicap.	Installer des boîtes à suggestions dans les bâtiments municipaux.	Services des communications et des technologies de l'information	2018
Manque de visibilité des programmes «Aîné-Avisé» et «PAIR».	Assurer la visibilité des programmes «Aîné-Avisé» et «PAIR» dans les différents outils de communication de la municipalité.	Promouvoir le programme «Aîné-Avisé» offert par la Régie de police via les outils de communication de la Ville.	Services des communications et des technologies de l'information Division loisirs et vie communautaire	2018

CULTURE, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Obstacles priorités	Objectifs	Mesures retenues	Responsables	Échéancier
	Actions en continu			
Accès difficile aux chapiteaux pour les personnes handicapées ou en fauteuil roulant.	Rendre accessible l'accès aux chapiteaux.	Inscrire comme recommandation, l'installation d'une rampe d'accès lors de la signature des protocoles d'entente avec les organismes responsables des événements.	Division loisirs et vie communautaire Division, Parcs et espaces verts Division, Sports, activités physiques et plein air Division, Culture, bibliothèque et patrimoine	Annuellement
Absence d'installations sanitaires adaptées lors d'activités et événements.	Installer des installations sanitaires adaptées lors d'activités ponctuelles et événements.	La Ville prête une roulotte sanitaire ayant une toilette adaptée pour les événements à grand déploiement. La Ville procède à la location de toilettes d'appoints adaptées pour les événements moyens et mineurs, selon les demandes.	Division loisirs et vie communautaire Division, Parcs et espaces verts Division, Sports, activités physiques et plein air Division, Culture, bibliothèque et patrimoine	Annuellement
Accès limité aux endroits où se tiennent les événements spéciaux pour les personnes ayant des incapacités motrices.	Rendre accessibles les endroits où se tiennent les événements spéciaux.	Lors de cérémonies au cours desquelles sont honorées des personnes handicapées, des mesures sont prises pour leur permettre d'accéder à la scène. Ajout d'une clause dans les conventions de partenariat avec les promoteurs, afin que l'événement soit le plus accessible possible pour les personnes handicapées.	Division loisirs et Vie communautaire Division, Parcs et espaces verts Division, Sports, activités physiques et plein air Division, Culture, bibliothèque et patrimoine	Annuellement

<p>Peu d'activités sont accessibles pour les enfants handicapés de 5 à 11 ans.</p>	<p>Bonifier les activités pour les enfants handicapés.</p>	<p>Intégrer au camp de jour municipal des activités spécifiques pour cette clientèle au même prix que le camp de jour régulier.</p> <p>Maintenir la politique d'accompagnement pour les enfants handicapés, et proposer des journées thématiques spécialement adaptées de façon hebdomadaire.</p> <p>Embaucher et former des animateurs et des accompagnateurs spécialisés.</p>	<p>Division loisirs et vie communautaire et subventions des partenaires</p>	<p>Annuellement</p>
<p>Peu d'activités sont accessibles pour les adolescents handicapés de 12 à 21 ans.</p>	<p>Bonifier les activités pour les adolescents handicapés.</p>	<p>Mettre sur pied un camp de jour avec des activités spécifiques pour cette clientèle au même prix que le camp de jour régulier.</p> <p>Embaucher et former des animateurs et des accompagnateurs spécialisés.</p> <p>Soutenir financièrement et collaborer à la mise sur pied et la tenue d'un camp de jour spécifique et adapté pour la clientèle adolescente et proposer des locaux gratuitement pour la tenue des activités.</p>	<p>Division loisirs et vie communautaire (subventions des partenaires) CSSSM Han-Droits</p>	<p>Annuellement</p>

	Actions annuelles			
	Accès limité par endroit dans l'aréna pour les personnes handicapées.	Rendre accessible l'aréna.	Étude des besoins du bâtiment de l'aréna. Réalisation de plans et devis pour la nouvelle construction en prenant en compte les besoins des personnes handicapées.	Division, Sports, activités physiques et plein air
Absence d'activités culturelles spécifiques pour personnes handicapées.	Ajouter des activités culturelles à la programmation pour les personnes handicapées.	Organiser une activité culturelle au CHSLD. Ajout d'une ou de deux activités spécifiques pour les personnes handicapées dans la politique culturelle.	Division culture, bibliothèque et patrimoine	2019

EMPLOI

Obstacles priorisés	Objectifs	Mesures retenues	Responsables	Échéancier
	Actions en continu			
Les employés municipaux n'ont pas toujours les connaissances requises en matière d'accueil et de dispensation de services, d'accommodements et de moyens de communication dédiés à l'accueil des personnes handicapées.	Former les employés municipaux.	Lors de la semaine québécoise des personnes handicapées (SQOH), du 1 ^{er} au 7 juin, nous allons inviter les employés à prendre quelques minutes pour aller naviguer sur la page "Accueillir et servir tout le monde" du site Internet de l'Office des personnes handicapées. http://www.formation.ophq.gouv.qc.ca/	Direction des ressources humaines et les services concernés	2018
Intégration en emploi des travailleurs handicapés.	Favoriser l'intégration en emploi des travailleurs handicapés.	Lors de l'embauche de personnel, respecter la Loi à l'accès à l'égalité et à l'emploi.	Direction des ressources humaines	Annuellement
La Ville reçoit peu de candidatures de personnes handicapées.	Valoriser les postes offerts à la Ville.	Informar les organismes des services de placement spécialisés pour les personnes handicapées de la région de la disponibilité des postes lors du recrutement à l'externe.	Direction des ressources humaines Trav-Action Han-droits	Annuellement

<p>Les emplois et les postes de travail ne sont pas toujours adaptés en fonction des limitations des personnes handicapées.</p>	<p>Adapter les emplois et les postes de travail en fonction des limitations des personnes handicapées.</p>	<p>Lors de l'embauche ou du maintien à l'emploi d'une personne présentant un handicap, faire des accommodements et lorsque requis des ententes avec le syndicat pour modifier l'emploi ou analyser les modifications physiques nécessaires aux lieux et au poste de travail, et aménager l'organisation du travail pour permettre à l'employé handicapé d'accomplir adéquatement ses tâches.</p>	<p>Direction des ressources humaines</p>	<p>Annuellement</p>
--	--	--	--	---------------------

HABITATION

Obstacles priorités	Objectifs	Mesures retenues	Responsables	Échéancier
	Actions en continu			
Application des règlements concernant l'habitation et les personnes handicapées.	Faire appliquer les règlements concernant l'habitation et les personnes handicapées.	<p>Sensibiliser le personnel de la Division permis et inspections de l'importance à faire appliquer les normes d'accessibilité universelle.</p> <p>Mettre à disposition du public de la documentation pour l'aménagement adapté.</p>	Division urbanisme et permis	Annuellement
Nombre limité de logements adaptés aux besoins spécifiques des personnes handicapées et des personnes âgées en perte d'autonomie.	Augmenter le nombre de logements adaptés.	<p>Sensibiliser les propriétaires et les promoteurs au développement de logements adaptés.</p> <p>Analyser les demandes de subventions ou d'allègement de taxes pour les propriétaires et pour les promoteurs qui désirent construire des logements adaptés.</p>	<p>Division urbanisme et permis</p> <p>Conseil municipal</p>	Annuellement
Difficulté de répertorier les logements adaptés.	Faciliter la recherche de logements adaptés aux besoins spécifiques de la clientèle selon le handicap.	Répertorier les logements adaptés.	Han-Logements	Annuellement

SÉCURITÉ DANS LES MILIEUX DE VIE

Obstacles priorités	Objectifs	Mesures retenues	Responsables	Échéancier
	Actions en continu			
S'assurer de l'honnêteté des bénévoles et les employés œuvrant auprès des personnes vulnérables (enfants, personnes handicapées et âgées).	Assurer la sécurité des personnes handicapées.	<p>Sensibiliser les organismes à obliger leurs bénévoles et leurs employés qui œuvrent avec une clientèle vulnérable (enfants, personnes handicapées et âgées) à se soumettre à une enquête de filtrage.</p> <p>Maintenir l'obligation des bénévoles et des employés de la Ville qui œuvrent avec une clientèle vulnérable (enfants, personnes handicapées et âgées) de se soumettre à une enquête de filtrage, afin de vérifier leurs antécédents judiciaires qui pourraient porter préjudice à cette clientèle.</p>	<p>Régie de police</p> <p>Propriétaires de logements, de résidences, d'associations et d'organismes</p> <p>Direction des ressources humaines</p>	Annuellement
Coûts des enquêtes de filtrage.	Rendre accessibles les enquêtes de filtrage.	Maintenir la gratuité des enquêtes des bénévoles qui œuvrent dans les organismes à but non lucratif.	Régie de police	Annuellement
Certaines personnes âgées en perte d'autonomie sont victimes d'exclusion ou d'abus.	Réduire les risques d'exclusion ou d'abus des personnes âgées en perte d'autonomie.	Avec le CSSS, l'AQDR Memphrémagog et le Service de sécurité incendie est partenaire pour la lutte à l'exclusion des personnes âgées.	Direction sécurité incendie, CSSSM et l'AQDR Memphrémagog	Annuellement

Maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.	Favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.	Maintien du programme Pair (Système automatisé d'appels) qui joint quotidiennement les abonnés par téléphone pour s'assurer que tout va bien.	Régie de police	Annuellement
Système d'éclairage déficient sur les parcours de marche qui relient les secteurs résidentiels aux principaux points d'intérêts.	Action annuelle			
	Rétablir l'éclairage sur chaque poteau sur les parcours de marche qui permettent de relier les secteurs résidentiels et les principaux points d'intérêts.	Réguler les heures d'éclairage. S'assurer que l'éclairage se trouve du même côté que le trottoir. Poursuivre l'adaptation de l'éclairage en fonction des conditions et des besoins observés.	Travaux publics	2019

SÉCURITÉ EN MILIEU RÉSIDENTIEL

Obstacles priorités	Objectifs	Mesures retenues	Responsables	Échéancier
	Actions en continues			
Les plans d'évacuation en cas d'urgence des centres et établissements qui hébergent des personnes handicapées ou en perte d'autonomie ne sont pas toujours à jour.	S'assurer des mesures de sécurité dans les résidences de personnes âgées en perte d'autonomie.	Comme partenaire dans le processus de certification des résidences de personnes âgées, les agents de prévention font les inspections afin de vérifier le respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et vérifient aussi la qualité de leur plan de sécurité incendie (PSI).	Direction sécurité incendie	Annuellement
Intervention des pompiers quant aux techniques d'intervention envers les personnes ayant un handicap.	Former les pompiers sur les techniques d'intervention envers les personnes ayant un handicap.	Tous les pompiers doivent détenir la formation de 1er répondant et doivent suivre annuellement la formation de mise à niveau et de rafraîchissement relié à cette formation.	Direction sécurité incendie	Annuellement
	Assurer la mise en place des mesures pour permettre aux malentendants d'évacuer leur logement en cas d'incendie.	Créer un programme conjoint avec le Centre de réhabilitation Estrie. Diffuser de l'information pour sensibiliser les malentendants à installer les appareils efficaces les avertissant d'un incendie (plaque vibrante sous le matelas et stroboscope). Profiter de la semaine de prévention en octobre pour faire une activité spécifique aux malentendants.	Division prévention et mesures d'urgence	Annuellement

	Action annuelle			
Absence de mesures adaptées aux personnes handicapées dans les plans des mesures d'urgence.	Mise à jour des plans des mesures d'urgence quant aux mesures adaptées aux personnes handicapées.	Intégrer des dispositions concernant le transport adapté au plan des mesures d'urgence. Intégrer des dispositions concernant de l'hébergement adapté au plan des mesures d'urgence.	Direction sécurité incendie	2018-2019

SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Obstacles priorisés	Objectifs	Mesures retenues	Responsables	Échéancier
Actions en continu				
Manque de visibilité des organismes œuvrant auprès des personnes handicapées.	Visibilité des organismes œuvrant auprès des personnes handicapées.	<p>Recenser et publier dans le calendrier annuel les organismes œuvrant auprès des personnes handicapées selon leurs domaines d'activités.</p> <p>Publier sur le site Internet de la Ville un répertoire des organismes de la région œuvrant auprès des personnes handicapées.</p>	<p>Direction culture, sports et vie communautaire</p> <p>Service des communications et des technologies de l'information</p>	Annuellement
Difficulté pour les organismes desservant les personnes handicapées ou en perte d'autonomie, de se démarquer lors d'une demande d'aide financière auprès du conseil municipal.	Reconnaissance des demandes d'aide financière auprès des personnes handicapées.	Maintenir en place la Politique de reconnaissance des organismes qui prévoit un mécanisme d'évaluation favorisant les organismes desservant les personnes handicapées ou en perte d'autonomie.	Direction culture, sports et vie communautaire	Annuellement
	Action annuelle			
	Reconnaissance des demandes d'aide financière auprès des personnes handicapées.	Verser une somme de 20 000 \$ à Han-Droits, l'association de promotion et de défense des droits des personnes handicapées de la région Memphrémagog et gestionnaire de l'équipe Ressources Relais, à titre d'aide financière pour le projet Ressources Relais Memphrémagog pour les années 2018-2019-2020.	Direction culture, sports et vie communautaire	2018-2019-2020

TRANSPORT

Obstacles priorités	Objectifs	Mesures retenues	Responsables	Échéancier
	Actions en continu			
<p>Le transport collectif et adapté est encore méconnu de certains citoyens.</p>	<p>Rendre accessible l'information quant au transport adapté.</p>	<p>Soutenir la MRC dans leur mandat de transport collectif et adapté en diffusant l'offre sur le territoire via nos outils de communication.</p> <p>Réalisation d'une rencontre de consultation pour l'amélioration de l'offre de service.</p>	<p>Service des communications et des technologies de l'information</p>	<p>Annuellement</p>